

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1489

14 juin 2012

SOMMAIRE

Amiens Securities S.A.	71426	Kiez-Immo s.à.r.l.	71439
Athene International S.à r.l.	71440	Koeniginstrasse 2 S.A.	71433
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	71432	Konzeptual Holding S.A.	71434
C9 Capital SCA	71468	LABELCASH Luxembourg S.à r.l.	71450
Clariter S.A.	71428	Label Excellence by C&C SA	71439
D.A. Constructions S.à r.l.	71455	Landlords Invest S.A.	71450
Danimo S.A.	71451	Laubach Ferrailles S.A.	71450
Discovery Group of Funds	71432	Leeward Ventures Management S.A.	71442
Donald Holdings S.à r.l.	71455	Le Grotte Sàrl	71454
Donald Luxco S.à r.l.	71455	Leska S.A., SPF	71454
Intellectual Property Management S. à r.l.	71443	Les Petits Tournesols Sàrl	71442
International Partners and Associates S.A.	71468	Lis Bleu S.A.	71454
Jacaranda Investissements S.A.	71427	Loseti S.A.	71467
JMD International S.A.	71427	Louise 130 S.à r.l.	71443
JML Consulting S.à r.l.	71428	Luxcos S.A.	71467
J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A.	71427	Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	71448
JRS SICAV	71431	Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	71447
Kairos International Sicav	71432	Luxury Investments S.A.	71434
Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS	71433	Lysidor	71439
Kape S.à r.l. SPF	71433	MC Holding Participation S.A.	71450
KATHY KASS architecture Sàrl	71434	M.Z.I. Sàrl.	71467
KBL EPB Bond Fund	71434	Nodeta S.A.	71435
KBL EPB Equity Fund	71438	Promotion 777 S.A.	71471
KBL EPB Equity Fund II	71438	Roosevelt 15 SPF S.A.	71433
Kefen S.à r.l.	71439	TPG - SVJ International S.à r.l.	71440
		Valpic	71471

Amiens Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 143.960.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Amiens Securities S.A." (numéro d'identité 2009 22 07 286), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.960, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "Amiens Securities S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 211 du 30 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Henri HELLINCKX, en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1011 du 15 mai 2009, ledit acte contenant notamment adoption par la société de la forme de société anonyme et changement de la dénomination sociale en "Amiens Securities S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et modifications subséquentes de l'alinéa 2.1. de l'article 2 et de l'alinéa 14.4. de l'article 14 des statuts.

2) Constatation que l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Jimmy TONG SAM est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et en conséquence de modifier:

1) l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

b) version française:

" **2.1.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

2) l'alinéa 14.4. de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **14.4.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notices of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

b) version française:

" **14.4.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à l'adresse du siège de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Jimmy TONG SAM est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2. Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2012. Relation: CAP/2012/1521. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059142/78.

(120081778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 56.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Certifié conforme

Par l'agent domiciliataire

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par Interim

Référence de publication: 2012055169/14.

(120077360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Aux actionnaires

Moi soussignée, Martina Gatto, née à Venise le 28.03.1969 et demeurant au 3825/G Via Dorsoduro, démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Venise, le 27 mars 2012.

Martina Gatto.

Référence de publication: 2012055172/11.

(120077501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

JMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.696.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMD INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012055173/10.

(120077117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

JML Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 91.609.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée JML CONSULTING s.à.r.l., dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 21 janvier 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2012 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012055174/18.

(120076875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Clariter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 162.627.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of March, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Fabian CORVINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of "Clariter S.A.", a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 6, place de Nancy in L-2212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 162.627 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 26th March 2012 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, on 22th July 2011, published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2400 of 7th October 2011.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

"The subscribed capital of the corporation is fixed at ninety-five thousand three hundred nine euros (95,309.- EUR) represented by ninety-five thousand three hundred nine (95,309) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

The authorised capital of the Company is set at fifty millions Euros (50,000,000.- EUR) divided into fifty millions (50,000,000) shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (1.- EUR).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to:

- realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be further renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

3. The board of directors of the Company, in the aforesaid Resolutions, resolved inter alia to increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital from ninety-five thousand three hundred nine euro (95,309.- EUR) to one hundred and six thousand eight hundred and two euro (106,802.- EUR) by issuing of eleven thousand four hundred ninety-three (11,493) shares, (the New Shares) with a share premium amounting to four million eighty-eight thousand four hundred and four euro and eighty nine cents (4,088,404.89 EUR) to such subscriber as referred to in the aforesaid Resolutions (the Subscriber),

4. The eleven thousand four hundred ninety-three (11,493) new shares were fully subscribed by the Subscriber as referred to in aforesaid Resolution and fully paid up by contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of four million ninety-nine thousand eight hundred and ninety-seven euro and eighty-nine cents (4,099,897.89 EUR), towards the company, it being understood that an amount of eleven thousand four hundred and ninety-three euro (11,493.- EUR) shall be allocated to the company share capital and an amount of four million eighty-eight thousand four hundred and four euro and eighty-nine cents (4,088,404.89 EUR) to the share premium account.

The contribution is the subject of a report by the auditor in accordance with the provisions of Article 26-1 and Article 32-1 of the Basic Law on Commercial Companies as amended.

This report by the limited liability company (société à responsabilité limitée) "Interaudit S.à r.l.", having its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie (R.C.S. Luxembourg B 29501) under the signature of Mr Edward KOSTKA, Managing Partner, independent auditor (réviseur d'entreprise), dated March 29th 2012 concludes as follows:

"Conclusions

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value together with the share premium, of the shares to be issued as consideration."

This report, having been signed "ne varietur" by the person enjoying the attorney representing the shareholder and the bureau of the meeting and the notary will remain annexed to this deed to be registered with the action before the administration of the registration.

5. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first and second paragraph of Article 5 of the Articles are amended so as to have the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. "The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and six thousand eight hundred and two Euros (€ 106,802) represented by one hundred and six thousand eight hundred and two (106,802) shares (the "Shares"), each with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The authorized capital of the Company is set at forty nine million nine hundred eighty eight thousand five hundred and seven Euros (€ 49,988,507) divided into forty nine million nine hundred eighty eight thousand five hundred and seven (49,988,507) shares. Each share has a nominal value of one euro (1.- EUR)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,300.-.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Fabian Corvina, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de "Clariter S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.627 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2012 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2400 du 7 octobre 2011.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

" Le capital social est fixé à quatre-vingt quinze mille trois cent neuf euros (95.309.- EUR) représenté par quatre-vingt quinze mille trois cent neuf (95.309) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions Euros (50.000.000,- EUR) représenté par cinquante millions (50.000.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (1.- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à:

- réaliser toute augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration, à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre un apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale renouvelant le capital autorisé, capital autorisé qui pourra de nouveau être renouvelé par suite d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

3. Le conseil d'administration, dans les prédites Résolutions, a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de quatre-vingt quinze mille trois cent neuf euros (95.309.- EUR), à cent six mille huit cent deux euros (106.802,- EUR) par la création et l'émission de onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (11.493) actions (les Nouvelles

Actions) avec une prime d'émission d'un montant de quatre million quatre-vingt huit mille quatre cent quatre euros et quatre-vingt-neuf centimes (4.088.404,89 EUR) au souscripteur désigné dans les Résolutions (le Souscripteur),

4. Les onze mille quatre cent quatre vingt treize (11.493) actions nouvelles émises sont intégralement souscrites par le Souscripteur désigné dans les prédites Résolutions, et libérées intégralement par un apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance à concurrence d'un montant total de quatre million quatre-vingt-dix neuf mille huit cent quatre-vingt dix sept euros et quatre-vingt-neuf cents (4.099.897,89 EUR), envers la société, dont onze mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (11.493,- EUR) seront alloués au capital social de la société, et le solde de quatre million quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre euros et quatre-vingt-neuf centimes (4.088.404,89 EUR) au compte prime d'émission.

Cet apport fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par la société à responsabilité limitée "Interaudit S. à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie sous la signature de M. Edward KOSTKA, réviseur d'entreprises en date du 29 mars 2012 conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne jouissant de la procuration représentant l'actionnaire unique et par le bureau de cette réunion ainsi que par le notaire restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

5. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à cent six mille huit cent deux euros (106.802,- EUR) représenté par cent six mille huit cent deux (106.802) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-neuf million neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent sept euros (49.988.507,- EUR) représenté par quarante-neuf million neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent sept (49.988.507) actions. Chaque action a une valeur nominale de un euro (1,- EUR)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 3.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CORVINA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. Relation: LAC/2012/16624. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058120/191.

(120082273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

JRS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.836.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055175/10.

(120077561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 12 avril 2012

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Annemie D'Hulster comme administrateur, intervenue le 11 janvier 2012 avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Romain Braas, né le 1^{er} juin 1963 à Luxembourg, demeurant L-7248 Bèrelange, 60, rue Michel Rodange, Monsieur Gert Michel De Winter, né le 28 septembre 1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant à B-2970 Schilde, Beemdenlaan 64/A, et Monsieur Andreas Eugster, né le 25 mai 1955 à Trogen AR (Suisse), demeurant à CH-4104 Oberwil, Wartenbergstrasse 23, comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Les mandats des administrateurs Peter Zutter, Jan De Meulder, German Egloff, et André Bredimus venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Romain BRAAS

Administrateur

Référence de publication: 2012059147/26.

(120081947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 avril 2012

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen, président du conseil d'administration

* Madame Lise Merete Jorgensen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen

* Monsieur Johan Sandberg avec adresse professionnelle à S-11147 Stockholm, Hamngatan 11

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055594/19.

(120077874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 119.723.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012055176/10.

(120076834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.002.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 9 mai 2012

Il est décidé:

- de réélire DELOITTE S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013

Certifié conforme et sincère
Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055178/14.

(120077432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.676.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao
* TMF Administrative Services

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2012055182/18.

(120076953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Roosevelt 15 SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 77.966.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012055314/12.

(120077647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.614.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055183/14.

(120077527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

KATHY KASS architecture Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brucher.
R.C.S. Luxembourg B 150.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KATHY KASS architecture Sàrl
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012055184/11.

(120077283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

KBL EPB Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.250.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB BOND FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055185/11.

(120077433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Konzeptual Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.293.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme KONZEPTUAL HOLDING S.A., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été dénoncé en date du 27 août 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2012 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Marthe FEYEREISEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2012055191/18.

(120076874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Luxury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.274.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 Mai 2012

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

L'assemblée prend acte et accepte la démission de M. David Henderson-Stewart de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet au 6 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2012.

Pour Luxury Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012055215/15.

(120077001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Nodeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.475.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NODETA S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B0166475, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 14 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sylvie Leyder, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts et insertion d'un droit de préemption aux actionnaires existants en cas de cession d'actions par insertion de la clause suivante:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un

délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

2. Modification de l'article 11, alinéa 7 des statuts et modification des conditions de délibération et de vote du Conseil d'Administration comme suit:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

3. Modification de l'article 14 des statuts relatif à la délégation de pouvoirs comme suit:

«Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

4. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux signatures autorisées comme suit:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société par l'insertion d'une clause 6.2. relative au droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions, de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 7 de l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration (Paragraphe 7).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEYDER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. LAC / 2012 / 21900. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058409/191.

(120081824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055187/11.

(120077430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

KBL EPB Equity Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB EQUITY FUND II

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055188/11.

(120077435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.430.

En date du 9 mai 2012, l'associé Bertrand Paquier, avec adresse au 119, rue François de Sourdis, 33000 Bordeaux, France a cédé son unique part sociale à l'associé Jean Clavel, avec adresse au 270, Avenue d'Arcs, 33700 Merignac, France, qui l'acquiert.

En conséquence, Jean Clavel, précité, devient associé unique avec 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055189/14.

(120077245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de LYSIDOR S.A., tenue le 6 avril 2012 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Cristina Floroiu, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Monsieur Didier Schönberger (également Président du Conseil d'Administration), Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012055216/18.

(120077542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Kiez-Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 157.001.

Les associés de la société à responsabilité limitée KIEZ IMMOSARL, susvisée, souhaitent notifier à l'égard des tiers que l'adresse du gérant, Monsieur Vincent TOUBLANC, est désormais la suivante:

2A, Chemin de Bellevue

CH-1197 Prangins (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055190/13.

(120077126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Label Excellence by C&C SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 11, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 145.192.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au RCSL sous le numéro B83527 vous informe par la présente de notre démission en qualité de commissaire aux comptes de la société LABEL EXCELLENCE BY C&C SA, sous le numéro B145192.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

Le Comitium International SA

Jonathan BEGGIATO

Référence de publication: 2012055192/13.

(120077546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**TPG - SVJ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Athene International S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.463,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.410.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

TPG – SVJ Holdings L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, at PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands und number MC-60365, acting through its general partner TPG Asia V Advisors, Inc., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-187947,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 May 2012, such proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in "Athene International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 14 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1635 of 21st July 2011.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Edouard Delosch, prenamed, on 17th June 2011, published in the Mémorial number 2085 of 7th September 2012.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

- Change of name of the Company into "TPG – SVJ International S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG – SVJ International S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

- Change of the currency of the Company’s share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 3rd May 2012, being one Euro (EUR 1.00) for one point three one seven one United States Dollars (USD 1.3171), amendment of the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01), issue of the relevant shares, and consequential amendment of article 5 of the articles of association to read as follows:

" Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars and seventy-five cent (USD 16,463.75) divided into one million six hundred forty-six thousand three hundred seventy-five (1,646,375) shares with a par value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "TPG -SVJ International S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 3rd May 2012, being one Euro (EUR 1.00) for one point three one seven one United States Dollars (USD 1.3171), to issue the relevant number of shares and to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further items on which decisions need to be taken, the sole shareholder decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TPG – SVJ Holdings L.P., un limited partnership constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au PO BOX 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrit auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-60365, agissant par son associé commandité (general partner) TPG Asia V Advisors, Inc., une société constituée sous les lois des Iles Cayman ayant son siège social au PO BOX 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrite auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-187947,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du mai 2012, laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique et détenant toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans «Athene International S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 14 mars 2011 suivant acte par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 juillet 2011 sous le numéro 1635.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, prénommé, le 17 juin 2011, publié au Mémorial numéro 2085 du 7 septembre 2012.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- Changement de dénomination de la Société en «TPG – SVJ International S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TPG – SVJ International S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

- Changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 3 mai 2012, étant d'un Euro (EUR 1,00) pour un virgule trois un sept un Dollar des Etats-Unis (USD 1,3171), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01), émission des parts sociales en question et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes (USD 16.463,75) divisé en un million six cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze (1.646.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (EUR 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour

la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en «TPG – SVJ International S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 3 mai 2012, étant d'un Euro (EUR 1,00) pour un virgule trois un sept un Dollar des Etats-Unis (USD 1,3171), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01), d'émettre le nombre des parts sociales en question, et de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2012. Relation: DIE/2012/5437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012058052/136.

(120082133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Leeward Ventures Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055194/10.

(120077184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Les Petits Tournesols Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.121.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055195/10.

(120077332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry
Manager

Référence de publication: 2012055196/11.

(120076832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Intellectual Property Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 168.789.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence soussigné.

THERE APPEARED:

Mister Andrey NIKITIN, born in Ivanovo (Russia) on the 5th of May 1979 residing at L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

Such appearing party, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Intellectual Property Management S. à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Mister Andrey NIKITIN, born in Ivanovo (Russia) on the 5th of May 1979 residing at L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

2) The address of the corporation is fixed at L-1264 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Andrey NIKITIN, né à Ivanovo (Russie) le 5 mai 1979 demeurant à L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'extérieur du pays.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Intellectual Property Management S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Andrey NIKITIN, né à Ivanovo (Russie) le 5 mai 1979 demeurant à L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1264 Luxembourg, 31, rue Michel Engels, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. NIKITIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 11 mai 2012. Relation: LAC/2012/22039. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057708/239.

(120080567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 mars 2012 de Lux Prime Pension - Caisse de Pension, fondation

Le Conseil désigne Madame Corinne LUDES comme président du Conseil d'administration pour l'année 2012.

L'adresse professionnelle de Madame LUDES est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour extrait conforme

Carlo WAMPACH / Christiane DECKENBRUNNEN

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012055197/14.

(120077188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 122.806.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, registered with the Trade and Companies' Register in Amsterdam under number 34182433,

here represented by Mrs Bérengère FICHANT private employee, having her/his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, (hereafter mentioned as "the Sole Partner"), represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state:

1- that Luxembourg Holding 2 S. à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, RCS Luxembourg B number 122806 has been incorporated under the name of Centuria Holding Lux 2 S. à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 228 on February 22, 2007, amended pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on February 17, 2011, published in the Mémorial C number 1043 of May 18, 2011 (the "Company").

2- That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3- That Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation.

4- That Sole Partner designates as liquidator Audit & Consulting Services S.à r.l., with registered office at 9-11 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 151342.

5- That Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other.

6- That the Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

The Sole Partner designates as liquidation auditor Kohnen & Associés S.à r.l., with registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg RCS Luxembourg B number 114190 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7.- That after having taken knowledge of the report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore mentioned restriction to Kohnen & Associés S.à r.l., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8.- That the Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9.- That full and whole discharge is given to the manager(s) and the liquidator of the Company.

10.- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatrième jour de mai.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

CENTURIA HOLDING B.V., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas ayant son siège social au Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34182433.

ici représenté par Madame Bérengère FICHANT, employée privée demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L -1728 Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante (ci-après l'«Associé Unique») représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Luxembourg Holding 2 S. à r.l. ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14 rue du marché aux Herbes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122806 constituée sous la dénomination de Centuria Holding Lux 2 S. à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro du 22 février 2007 numéro 228 et modifié suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1043 du 18 mai 2011 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

4- que l'Associé Unique désigne en qualité de liquidateur Audit & Consulting Services S.à r.l., avec siège social au 9-11 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 151342.

5- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

6- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique .

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Kohnen & Associés S.à r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg RCS Luxembourg B numéro 114190 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Kohnen & Associés S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) et au liquidateur de la Société.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-1728 Luxembourg, 14 rue du marché aux Herbes.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bérangère Fichant, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20822. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055198/122.

(120077709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

LABELCASH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 20-22, allée Leonhart.

R.C.S. Luxembourg B 111.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABELCASH Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012055201/11.

(120077282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

MC Holding Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 76.425.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le jeudi 10 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 10 mai 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055233/15.

(120077239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Landlords Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 55, Hauptstroosss.

R.C.S. Luxembourg B 168.172.

Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 04 mai 2012

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur John NEUMAN en tant qu'administrateur unique de la société.

2. L'assemblée nomme en remplacement de Monsieur John NEUMAN, Monsieur Robert SCHRAUBEN, né le 02 novembre 1961 à Stavelot, Belgique, demeurant à L- 9991 Weiswampach, 53, Gruuss- Strooss en qualité d'administrateur unique de la société, pour une durée de six années.

Fait et passé à Wilwerdange le 04 mai 2012.

J. NEUMAN / R. SCHRAUBEN.

Référence de publication: 2012055202/13.

(120076999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Laubach Ferrailles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 91.770.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055203/14.

(120077518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Danimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.476.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DANIMO S.A.", ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B0166476, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 14 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Madame Sylvie Leyder, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts et insertion d'un droit de préemption aux actionnaires existants en cas de cession d'actions par insertion de la clause suivante:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un

délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

2. Modification de l'article 11, alinéa 7 des statuts et modification des conditions de délibération et de vote du Conseil d'Administration comme suit:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

3. Modification de l'article 14 des statuts relatif à la délégation de pouvoirs comme suit:

«Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

4. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux signatures autorisées comme suit:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société par l'insertion d'une clause 6.2. relative au droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions, de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée. Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 7 de l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration (Paragraphe 7).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEYDER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. LAC / 2012 / 21901. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058189/189.

(120081956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055205/10.

(120077298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Leska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.222.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055206/10.

(120077404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Lis Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.063.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055207/10.

(120077403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

D.A. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 155.666.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 29 novembre 2010.

Tous les Associés sont présents.

Les gérants ont pris les décisions suivantes:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales de 40 parts de Monsieur MALHAO DA SILVA REIS Antonio demeurant à 72, Boulevard J.F. Kennedy L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE à Madame WEBER Danielle Marie demeurant à 153, Route de Soleuvre L-4670 DIFFERDANGE,

- Cession des parts sociales de 40 parts de Monsieur MALHAO DA SILVA REIS Antonio demeurant à 72, Boulevard J.F. Kennedy L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE à Monsieur LEITE DA SILVA Antonio demeurant à Lugar de Rebodoes Infesta P-4890-397 INFESTA CBT (Portugal),

- Acceptation de la démission de Monsieur MALHAO DA SILVA REIS Antonio demeurant à 72, Boulevard J.F. Kennedy L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE en tant que Gérant Technique.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

D.A. CONSTRUCTIONS S.A.R.L.

M. LEITE DA SILVA Antonio

Gérant Administratif

Référence de publication: 2012059151/24.

(120081772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Donald Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Donald Luxco S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.877.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Donald Holdings S.à r.l. (formerly Donald Luxco S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.877 (the Company). The Company has been incorporated on October 11, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2844, page 136483, dated December 28, 2010. The articles of association of the Company have been amended several times since the incorporation of the Company, and for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated October 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Donald SPV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.787 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twenty-nine thousand five hundred (29,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) in order to bring the share capital of the Company from twenty-nine thousand five hundred euro (EUR 29,500) represented (i) by seventeen thousand ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and (ii) twelve thousand five hundred class A tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to sixteen thousand euro (EUR 16,000) by way of the cancellation of (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A tracker shares of the Company and (ii) one thousand (1,000) ordinary shares of the Company, and reimbursement of the nominal value of such shares to the Sole Shareholder, so that the share capital of the Company shall be constituted by sixteen thousand euro (EUR 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed and amendment of the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with any excess resulting from the conversion to be allocated to the Company's share premium reserve account;

4. Creation of new classes of shares of the Company, namely the class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and the class A preferred shares (the Class A Preferred Shares);

5. Conversion of the existing twenty thousand ordinary shares of the Company into (i) one thousand (1,000) Class A Ordinary Shares, and (ii) nineteen thousand (19,000) Class A Preferred Shares;

6. Full restatement of the articles of association of the Company;

7. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) in order to bring the share capital of the Company from twenty-nine thousand five hundred euro (EUR 29,500) represented (i) by seventeen thousand ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and (ii) twelve thousand five hundred class A tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to sixteen thousand euro (EUR 16,000) by way of the cancellation of (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A tracker shares of the Company and (ii) one thousand (1,000) ordinary shares of the Company, and reimbursement of the nominal value of such shares to the Sole Shareholder, so that the share capital of the Company shall be constituted by sixteen thousand euro (EUR 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) ordinary shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and hereby converts the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate of the European Central Bank applicable on the date of this deed, i.e. one point three zero two four United States Dollars (USD 1.3024) in exchange of one euro (EUR 1), and amends the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The Sole Shareholder further resolves to allocate the excess resulting from the conversion, i.e. eight hundred and thirtyeight United States Dollars and forty cents (USD 838.40) to the Company's share premium reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of shares of the Company, namely class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and the class A preferred shares (the Class A Preferred Shares).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twenty thousand (20,000) ordinary shares of the Company into (i) one thousand (1,000) Class A Ordinary Shares and (ii) nineteen thousand (19,000) Class A Preferred Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Sixth resolution

Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Donald Holdings S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) one thousand (1,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares, and individually, a Class A Ordinary Share) and (ii) nineteen thousand (19,000) class A preferred shares (the Class A Preferred Shares, and individually, a Class A Preferred Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of a specific class of shares upon their issuance

shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares, to be denominated accordingly.

5.4. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a Manager A and the signature of a Manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted as provided for in article 11.2. (vi) are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Class A Preferred Shares, shall be entitled to an annual preferred cumulative dividend in respect of each financial year of the Company amounting to the Applicable Percentage of the amount paid in relation to the Class A Preferred Shares (nominal value and share premium or equivalent) plus any accrued but unpaid dividends thereon from prior periods, pro rata to the number of Class A Preferred Shares held by each of them;

(ii) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to a reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, in the manner provided for in article 15.2 of the Articles and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4 For the purpose of this Article 15:

“Applicable Percentage” means such percentage as results in an average return per annum of 10 per cent on the aggregate of (i) the amount paid in relation to the Class A Preferred Shares (nominal value and share premium or equivalent) plus any accrued but unpaid dividends thereon from prior periods, and (ii) the principal value of the PECs plus any accrued but unpaid yield from prior periods.; and

“PECs” means the preferred equity certificates issued by the Company constituted by an instrument dated April 17, 2012, and any further preferred equity certificates issued by the Company from time to time.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in the following sequence:

(i) first, there shall be distributed to the holders of the Class A Preferred Shares an amount corresponding to the amount paid in relation to the Class A Preferred Shares (nominal value and share premium or equivalent) plus any accrued but unpaid dividends thereon from prior periods;

(ii) the balance, if any, of the liquidation surplus shall be distributed to the holders of the Class A Ordinary Shares, pro rata to their respective shareholding of .Class A Ordinary Shares.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Donald Holdings S.à r.l. (anciennement Donald Luxco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.877 (la Société). La Société a été constituée le 11 octobre 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2844, page 136483, daté du 28 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la constitution de la Société, et pour la dernière fois, suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Donald SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.787 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Vingt-neuf mille cinq cents (29.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) afin de porter le capital social de la Société de vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 29.500), représenté (i) par dix-sept mille parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) douze mille cinq cents parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à seize mille euros (EUR 16.000), par l'annulation de (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe A de la Société et (ii) mille (1000) parts sociales ordinaires de la Société, et remboursement de la valeur nominale de ces parts sociales à l'Associé Unique, de sorte que le capital social de la Société soit constitué par seize mille euros (EUR 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change applicable à la date du présent acte et modification de la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et tout excédent résultant de la conversion sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

4. Création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et les parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A);

5. Conversion des vingt mille parts sociales ordinaires existantes de la Société en (i) mille (1.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, et (ii) dix-neuf mille (19.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

6. Refonte intégrale des statuts de la Société;

7. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) afin de porter le capital social de la Société de vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 29.500), représenté (i) par dix-sept mille parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) douze mille cinq cents parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à seize mille euros (EUR 16.000), par l'annulation de (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe A de la Société et (ii) mille (1.000) parts sociales ordinaires de la Société, et remboursement de la valeur nominale de ces parts sociales à l'Associé Unique, de sorte que le capital social de la Société soit constitué par seize mille euros (EUR 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir et convertit par le présent acte la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable à la date du présent acte, soit un virgule trois zéro deux quatre Dollars Américains (USD 1,3024) en échange d'un euro (EUR 1), et modifie la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune. L'Associé Unique décide ensuite d'affecter l'excédent résultant de la conversion, soit huit cent trente-huit Dollars Américains et quarante cents (USD 838,40) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles classes de Parts Sociales, soit les parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et les parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires existantes de la Société en (i) mille (1.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, et (ii) dix-neuf mille (19.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de reformuler intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Donald Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), divisé en (i) mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire de Classe A) et (ii) dix-neuf mille (19.000) parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, et individuellement, une Part Sociale Préférentielle de Classe A).

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 Outre le capital social, des comptes de prime peuvent être créés, sur lesquels toute prime versée pour toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission versée pour la souscription d'une classe spécifique de parts sociales dès leur émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de parts sociales, qui sera désignée à cet effet.

5.4 Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux, sauf disposition contraire prévue dans les présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (entre vifs (inter vivos)) à des tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A, individuellement un Gérant de Classe A) et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B, individuellement un Gérant de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant A et la signature d'un Gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées comme prévu à l'article 11.2. (vi) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées en Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire ci-dessus, tous les autres bénéfices seront distribués et versés comme suit:

a) les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de percevoir un dividende cumulatif préférentiel annuel pour chaque exercice social de la Société égal au Pourcentage Applicable du montant payé pour les

Parts Sociales Préférentielles de Classe A (valeur nominale et prime d'émission ou équivalent) plus tous dividendes accumulés mais non versés des Parts Sociales Préférentielles de Classe A des périodes antérieures, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par chacun d'entre eux;

b) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer de l'excédent, le cas échéant. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, selon les modalités prévues à l'article 15.2 des Statuts et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

15.4. Pour les besoins de cet Article 15:

"Pourcentage Applicable" signifie ce pourcentage qui résulte en un rendement moyen de 10 pour cent par an du total (i) du montant payé pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A (valeur nominale et prime d'émission ou équivalent) plus tous dividendes accumulés mais non versés des Parts Sociales Préférentielles de Classe A des périodes antérieures, et (ii) de la valeur principale des PECs plus tout rendement accumulé mais non versé des périodes antérieures; et

"PECs" signifie les certificats de titres préférentiels émis par la Société constitués par un acte juridique daté du 17 avril 2012, et tous les autres certificats de titres préférentiels émis par la Société de temps à autre.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux Associés dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, il sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A un montant correspondant au montant payé pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A (valeur nominale et prime d'émission ou équivalent) plus tous dividendes accumulés mais non versés appartenant à ces parts sociales pour les périodes antérieures;

(ii) le solde, le cas échéant, du boni de liquidation sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe A détenu par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19311. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057591/640.

(120081199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Loseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.629.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOSETI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055209/11.

(120076833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Luxcos S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055211/10.

(120076951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

M.Z.I. Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2718 Luxembourg, 3, rue du Fort Wedell.

R.C.S. Luxembourg B 48.661.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055217/14.

(120077525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

International Partners and Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 44.303.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Lors de l'assemblée générale du 11 mai 2012, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société International Partners & Associates SA, ayant son siège social à L-1636, Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 44 303 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

L'assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Maître Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg de son poste d'administrateur.

2^{ème} résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en son remplacement Monsieur Joe THIELEN, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Référence de publication: 2012055693/19.

(120077948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

C9 Capital SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.579.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of C9 CAPITAL SCA, a société en Commandite par Actions, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg B 146579), incorporated by deed of the undersigned notary, on May 28, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1282 of July 3, 2009, the articles of incorporation of which were not amended since.

The meeting is presided over by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the thirty (30) Ordinary Shares and the one (1) Management Share are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the accounts closed as at December 31, 2009 and December 31, 2010.
2. Discharge to be granted to the sole manager with respect to the period ended December 31, 2010.
3. Decision to have the company dissolved.
4. Decision to proceed with the company's liquidation.
5. Discharge to the Sole Manager for the period of January 1st, 2011 until the date of the present Meeting.
6. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the accounts closed as at December 31, 2009 and December 31, 2010.

Second resolution

The meeting grants discharge to the sole manager for the period ended December 31, 2010.

Third resolution

The meeting decides the dissolution in anticipation of the company.

Fourth resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Fifth resolution

The meeting decides to grant discharge to the sole manager of the Company for the period of January 1st, 2011 until this date.

Sixth resolution

The meeting appoints as liquidator

Mr Waleed Al Ghafari, residing at Umm Suqueim, Dubai, United Arab Emirates.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C9 CAPITAL SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg B 146579), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1282 du 3 juillet 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trente (30) actions ordinaires et une (1) action de commandité étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.
2. Décharge à conférer au gérant unique pour la période se terminant au 31 décembre 2010.
3. Décision de prononcer la dissolution de la société
4. Décision de procéder à la liquidation de la société.
5. Décharge au gérant unique pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 6.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée confère décharge au gérant unique pour la période se terminant au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée confère décharge à l'administrateur pour la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Waleed Al Ghafari, demeurant à Umm Suqueim, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20548. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058169/133.

(120081586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Valpic, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.806.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.
Référence de publication: 2012059807/10.
(120084592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Promotion 777 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 159.777.

L'an deux mil douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PROMOTION 777 S.A.» avec siège social à L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.777,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 23 mars 2011, publiée au Mémorial C du 31 mars 2011, numéro 601, page 28.814, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2011, publiés au Mémorial C numéro 21 du 4 janvier 2012, page 962.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eloi THILL, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique MICHALSKI, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marino PIERRI, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 17, Rue Sigismond.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (100.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Modification de l'article 7 des statuts
3. Modification de l'article 8 in Fine des statuts
4. Nomination d'un nouvel administrateur
5. Nomination d'administrateurs de classe A et de classe B
6. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 7 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Ils sont répartis en deux groupes différents, savoir A et B.

Ainsi, le conseil d'administration sera composé de telle manière qu'il comprenne deux administrateurs nommés sur proposition des actionnaires porteurs d'actions de catégorie A et deux administrateurs nommés sur proposition des actionnaires porteurs d'actions de catégorie B.

Au sein de chaque catégorie d'actions, les candidats seront établis à la majorité des voix, chaque action donnant droit à une voix.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de modifier l'article 8 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. (in Fine).** La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire
- b. par la signature obligatoirement conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Quatrième résolution

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale révoque les administrateurs et administrateur-délégué tels qu'actuellement en fonction, ce afin de pourvoir aux nominations conformément à ce qui a été décidé ci-avant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix la nomination d'administrateurs de catégories A et B. Sont nommés administrateurs de catégorie A pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Eloi THILL, employé privé, né le 22 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12 Rue Eugène Ruppert.

- Madame Frédérique MIGNON, employée privée, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert.

Sont nommés administrateurs de catégorie B pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Marino PIERRI, administrateur de sociétés, né le 14 août 1973 à Gioia Del Colle (Italie), demeurant à L-2564 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen

- Madame Anna Maria PIERRI, administrateur de sociétés, née le 3 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-5880 Hesperange, 27 Ceinture um Schlass.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille euros (1.000.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: E. THILL, V. MICHALSKI, M. PIERRI, REUTER K.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mai 2012. Relation: EAC/2012/5868. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058995/98.

(120082455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.